Envoyé en préfecture le 19/06/2026
Reçu en préfecture le 19/06/2026
Publié le
ID : 035-213503642-20260617-118_06_2026-DE

Noyal-Châtillon-sur-Seiche, le mercredi 17 juin 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 17 JUIN 2026

Le mercredi dix-sept juin deux mille vingt-six, à dix-neuf heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de Noyal-Châtillon-sur-Seiche se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, le jeudi onze juin conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 29 membres.

Nombre de conseillers en Exercice : 29	Nombre d'abstentions : 0
Nombre de conseillers présents : 27	Nombre de votants : 28
Nombre de procurations : 1	Nombre de votes pour : 28
	Nombre de votes contre : 0

Étaient présents :

M. GUÉRET Sébastien, Mme LE BOULER Valérie, M. MORVAN Arnaud, Mme LAMART Dominique, M. NICOLLE Henri, M. BODIN Gilles, Mme NEDJAR Nadia, M. CHENAIS Anthony, Mme ROBIN Véronique, M. AIT LAHBIB Brahim, Mme BLANCHARD Agnès, M. DELINOTTE Thibault, M. ROPERT Lilian, M. BAYET Eric, M. BOUVET Gaëtan, M. BOURTOURAULT Michel, Mme CARRER Laurence, M. PRIMAULT Olivier, Mme CHAUVEL Elodie, Mme TANCEREL Béatrice, Mme LESAGE Catherine, Mme DEBROIZE Anne, M. MENEUST Philippe, Mme RACAPE Hélène, Mme BOURUMEAU-FLORET Karine, M. BLANCHARD Ronan, M. BELLANGER Rodolphe.

Absents Excusés :

Mme. HUON Christine procuration à Mme LE BOULER Valérie, Mme RIC Caroline,

M. NICOLLE Henri a été désigné secrétaire de séance.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation en date du 11 juin 2026 et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies et le procès-verbal de la séance du 05 juin 2026 est lu et arrêté.

118_06_2026 – PERSONNEL COMMUNAL – TRANSFORMATION DE POSTE – RESPONSABLE PERISCOLAIRE (ANIMATEUR TERRITORIAL)

Monsieur Thibault DELINOTTE, Conseiller Municipal délégué à la citoyenneté, la jeunesse et aux affaires générales, expose à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés ou modifiés par son organe délibérant.

- Considérant l'évolution démographique de la commune, les effectifs encadrés par l'école Le Chat Perché et les responsabilités confiées à l'agent en charge du périscolaire de cette école,
- Considérant le positionnement de cet agent en qualité de référent auprès du Directeur de l'Ecole, des parents et des interlocuteurs externes, notamment les services de l'Etat en charge de l'accompagnement des enfants à besoins particuliers,
- Considérant le positionnement hiérarchique de l'agent, en charge de seconder la Responsable du service Enfance-jeunesse sur le volet périscolaire, ainsi qu'à assurer la continuité des missions de service en son absence,
- Considérant la réussite d'un agent au concours d'Animateur territorial et son inscription sur liste d'aptitude,

Envoyé en préfecture le 19/06/2026
Reçu en préfecture le 19/06/2026
Publié le
ID : 035-213503642-20260617-118_06_2026-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité :

- La transformation d'un poste appartenant au cadre d'emploi des Adjoints territoriaux catégorie C en poste appartenant au cadre d'emploi des Animateurs territoriaux de catégorie B (Animateur territorial, Animateur territorial principal de 2ème classe, Animateur territorial principal de 1ère classe)
- Le maintien de ce poste à temps complet annualisé,
- Les missions sont définies comme suit :

MISSIONS PRINCIPALES :

- Participer à la définition des orientations du service en lien avec la Responsable du service Enfance Jeunesse et l'élu.e de référence,
- Assurer la gestion administrative et financière : participer à la préparation du budget, traiter les demandes, assurer les engagements financiers, remonter les informations nécessaires auprès de la Responsable du service Enfance Jeunesse,
- Assurer l'encadrement des agents du service (animateurs.trices, ATSEM, stagiaires) : fixer les objectifs, définir l'organisation du travail en lien avec les plannings annuels, procéder aux remplacements, vérifier l'adéquation entre les compétences et diplômes de chacun ainsi que les besoins de l'établissement, s'assurer du respect des règles d'encadrement et de la posture des équipes, veiller à la qualité des apports et méthodes pédagogiques, conduire les entretiens annuels,
- Transmettre les informations RH, participer aux recrutements des nouveaux agents,
- Impulser une dynamique commune au sein de l'établissement,
- Contribuer aux réunions de service et à l'instauration de pratiques communes entre les différentes cellules (Le Chat Perché, Le Petit Prince, Saint-Amand, l'Accueil de loisirs et l'Espaces Jeunes), associer les partenaires internes et externes aux projets,
- Participer à l'élaboration et la mise en œuvre des documents cadres : PEL, PEDT, Plan Mercredi, protocoles divers etc. en lien avec la Responsable du service et du Pôle,
- Elaborer le projet pédagogique en lien avec la Responsable du service, dans le respect des documents cadre et veiller à son application,
- Compléter, mettre en œuvre et assurer le suivi des fiches actions des documents cadre,
- Organiser et mener des activités : assurer la préparation et la logistique, le suivi et le bilan des activités, accueillir le public et participer aux animations,
- Organiser le pointage des présences,
- Construire les liens avec les parents, les enseignants et la direction de l'école, participer aux conseils d'école et aux commissions liées à la vie de l'établissement,
- Gérer les équipements et le matériel,
- Appliquer et faire appliquer la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité,
- Assurer les déclarations auprès du SDJES, via l'application TAM (Téléprocédure d'Accueil de Mineurs),
- Assurer la gestion administrative des inscriptions, des réservations et des annulations,
- Promouvoir les activités du service via l'élaboration de l'ensemble des supports de communication et de leur diffusion, en lien avec la chargée de communication et la Responsable du Pôle.

MISSIONS OCCASIONNELLES :

- Intervenir pour les besoins de l'Accueil de loisirs et de l'Espace Jeunes, en qualité de responsable ou d'animateur,
- Assurer la suppléance de la Responsable de service en cas d'absence, notamment lors des congés,
- Participer à l'organisation et à la mise en œuvre des temps forts du service Enfance Jeunesse,
- Participation ponctuelle aux comités consultatifs.

L'agent est positionné sous la responsabilité de la Responsable du service Enfance-jeunesse.

La date de transformation du poste est effective au 1er septembre 2026.

Pour extrait conforme,

Le Maire, Sébastien GUERET

